

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Bourgogne-Franche-Comté
14, rue Violet
25000 Besançon
03 81 47 95 14
bfcbesancon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

ASSOCIATION CULTUELLE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELFORT

2 rue Jean-Baptiste Kleber
90000 Belfort
06 95 27 42 96
compta@protestants-belfort.com

FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

la toiture du Pavillon Kleber de Belfort

Territoire de Belfort

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © ACEPU de Belfort - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la restauration de cet édifice historique

◆ ◆ LE PROJET

Le bâtiment appelé « Salle Kléber » par l'Association Cultuelle de l'Eglise Protestante Unie (ACEPU) de Belfort est un bâtiment historique (non classé) qui a subi en Juin 2022 des dégâts provoqués par un averse de grêle particulièrement dévastatrice. Lors de cette averse, la toiture constituée d'ardoises amiantées a été transpercée en plusieurs endroits, occasionnant des entrées d'eau importantes dans le bâtiment. L'ACEPU de Belfort a pour objectif de réaliser le désamiantage de la toiture et le remplacement par une toiture d'ardoises naturelles.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La « Salle Kléber » est un bâtiment construit à la fin du 18e siècle par le Général Jean-Baptiste KLEBER à l'époque où il était nommé architecte de la Ville de Belfort. Il servait de Pavillon de Chasse. En 1850, César de Waldner de Freundstein, receveur particulier des finances à Belfort, très attaché à l'église protestante, offrit ce pavillon qui faisait partie de sa propriété. Ce bâtiment servi de lieu de culte dès Janvier 1855 et jusqu'à Mai 1877, date à laquelle le nouveau temple fut inauguré.

◆ ◆ LA MOBILISATION

La « Salle Kléber » est située dans le secteur protégé de la Ville de Belfort. C'est un bâtiment très utilisé par la Paroisse Protestante de Belfort pour des rencontres paroissiales ou publiques. Chaque année, la paroisse y tient son marché de Noël qui attire de nombreux visiteurs. Historiquement, la toiture de ce bâtiment était couverte d'ardoises naturelles et il a été décidé de rétablir la toiture comme à l'origine. Ces travaux seront en partie pris en charge par l'assurance du bâtiment mais le reste à charge pour l'association est trop important. C'est pourquoi cette campagne de collecte de dons a été lancée avec le soutien de la Fondation du patrimoine qui apportera une participation sur ses fonds propres.

Montant des travaux	171 536
Objectif de collecte	30 000 €
Début des travaux	Automne 2023

Crédit photos © ACEPU de Belfort



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la toiture du Pavillon Kleber de Belfort

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/90593

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Bourgogne-Franche-Comté, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
la toiture du Pavillon Kleber de Belfort**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre